

## **N° : 2110 - Se mobiliser vers les jeunes**

### **I - INTITULÉ DE L'ACTION**

« Se mobiliser vers les jeunes »

### **II - DESCRIPTION DES OBJECTIFS**

Etendre systématiquement l'action vincentienne de manière adaptée aux jeunes, population exposée aux fragilités, en se mobilisant sur leurs pauvretés spécifiques.

- **Sensibiliser et mobiliser** le maximum de vincentiens et de vincentiennes au niveau des CD et des Conférences sur les problématiques des jeunes pour un meilleur repérage des fragilités et des pauvretés dans les familles suivies.
- Partager des valeurs de fraternité et de charité en prenant part à des actions communes adultes/seniors/jeunes.
- Amener les jeunes à conforter leur estime de soi et des autres dans des actions valorisantes.
- Les rendre capables, de manière durable, d'établir des relations de confiance.
- Les rendre capables de venir en aide aux autres, notamment jeunes.

#### **Apprendre aux jeunes à :**

- reconnaître leurs pauvretés et fragilités ainsi que celles des autres,
- faire leur, l'idée qu'il y a toujours une solution à un problème donné.

**Constituer un groupe de jeunes** partageant des valeurs humanistes et capables de conforter et pérenniser, l'esprit et l'action vincentiens.

### **III - LES PRINCIPALES TÂCHES À ACCOMPLIR**

- **Repérer et répertorier** les pauvretés locales propres aux jeunes
- **Analyser** les pauvretés **repérées et lister** les besoins particuliers qu'elles suscitent.
- **Inventorier** les actions ayant déjà été entreprises par la SSVP, connaître leurs objectifs, les moyens, les outils utilisés et leurs résultats.
- **Lister les organismes et les institutions :**
  - permettant d'entrer en contact avec les jeunes: familles de bénéficiaires, associations de parents d'élèves, établissements scolaires privés et publics de la région, structures périscolaires d'éducation et de loisirs (associations, clubs sports et loisirs, centres culturels et artistiques...) maisons de quartier, mairies et autres structures spécialisées...
  - avec lesquels des partenariats pourront être mis en place.
- **Construire un objectif** réalisable pour la population "jeunes" ciblée, tenant compte du contexte local, des moyens et outils disponibles, en collaboration avec les institutions et les professionnels (santé, social, éducation, enfance, adolescence, jeunes adultes, ...)
- **Inventorier** les moyens en ressources humaines, structurelles et financières permettant de réaliser les objectifs établis.

- **Inform**er du projet l'ensemble des acteurs chargés des jeunes.
- **Connaitre** la législation en vigueur pour la protection de l'enfant, de l'adolescent afin de déterminer les conditions dans lesquelles la SSVP peut apporter de son aide.
- **Multiplier** les occasions de communiquer sur l'association, son œuvre de charité au bénéfice des plus fragiles, notamment des jeunes. Cette communication peut être standardisée avec des adaptations locales.

#### IV - DÉFINITION DE L'ORGANISATION NÉCESSAIRE

Elargir la population bénéficiaire en y introduisant les jeunes, exige certaines mesures préalables étudiées et mises en œuvre dans le cadre *d'un groupe de travail spécifique*.

- Intégrer aux recueils de données annuelles celles concernant les jeunes suivis bien identifiés (sexe, âge, activités, organisme de référence pour l'action).
- Remontées au niveau national qui se chargera d'en faire l'analyse et de les diffuser.

#### V- INDICATEURS DE MESURE ET PROGRESSION DES RÉSULTATS

- Nombre d'actions jeunes dans les trois années suivant le lancement de l'action
- Nombre de jeunes en ayant bénéficié.
- Nombre de nouveaux jeunes vincentiens

#### VI- BUDGET

Le budget dépendra :

- du coût des supports utilisés : supports papier ou supports électroniques,
- de la possibilité de disposer ou non d'une salle gratuitement,
- de la possibilité d'obtenir des dons.

|   |                             |   |
|---|-----------------------------|---|
| Titre : <b>Se mobiliser vers les jeunes</b> |                             | 1 <sup>er</sup> auteur : CD Martinique    |
| Chantier : <b>Pauvreté</b>                  |                             | Dernier auteur : Commission Sociale       |
| Nature : fiche action                       | Fiche mère : <b>oui/non</b> | Dernière date de mise à jour : 11/03/2014 |
| N° : <b>2110</b>                            | Doc liés :                  |   |